

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1139

présenté par
M. Peiro
-----**ARTICLE 6**

À la deuxième phrase de l'alinéa 21, supprimer les mots :

« de contribuer à la spéculation susceptible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La deuxième phrase de l'alinéa 21 de l'article 6 du présent article reprend la rédaction de l'article L. 511-4-2 du code monétaire et financier en rajoutant seulement les mots « de contribuer à la spéculation ». Il paraît plus logique d'adopter une rédaction identique entre les deux articles.